

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 06 mai 2019 à 20 heures

Présents : Pierre ROUMILHAC, Alain PREVOT, Séverine CORDIER-DOHEY, Alexandre COLIN, Marie VAN DEN BERGHE, Laurent IMBERT, Alain MATHIEU, Christhie MARTINEZ, Denis DERVIN, Noël TREVISIOL

Secrétaire de séance : Alexandre COLIN

- **Approbation du compte rendu du dernier conseil** :

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu du dernier conseil est approuvé à l'unanimité.

- **Demande d'achat de terrain** :

Lors du dernier conseil, nous avons délibéré pour la vente d'une parcelle de terrain au Liboureux. Ces personnes sont venues rencontrer le maire pour demander à acheter une plus grande parcelle qui inclurait la façade arrière de la maison voisine.

Le conseil avait délibéré et ne souhaite pas revenir sur sa décision.

- **Installation de nouveaux éco-points** :

Lors de la dernière réunion des maires de la communauté de communes, le SYDED est venu rappeler que la densification des éco points était une nécessité réglementaire. En conséquence, il serait indispensable que la commune puisse proposer un emplacement supplémentaire.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité de proposer un emplacement au Monteil afin de desservir les habitants de Charbonnières et ses alentours, compte tenu qu'aucun emplacement ne semble possible dans ce village. D'autre part, il serait souhaitable qu'un troisième container soit installé dans le bourg.

- **Opposition au transfert assainissement et eau potable à la CCHLeM** :

La loi du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes assouplit les dispositions de la loi NOTRe qui prévoyait ce transfert au 1er janvier 2020. Les communes membres d'une communauté de communes qui n'exerce pas les compétences relatives à l'eau et l'assainissement ont la possibilité de s'y opposer. Ce transfert sera alors repoussé de 2020 à 2026 dans la mesure où, avant le 1er juillet 2019, au moins 25 % des communes membres de cette communauté représentant au moins 20 % de la population totale de celle-ci s'opposent au transfert de cette compétence.

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité de s'opposer à ce transfert.

- **Décision modificative** :

Un DM est nécessaire pour l'intégration des travaux de voirie du SYGESBEM. Le syndicat n'ayant pas toutes les données nécessaires, la délibération est repoussée à une séance ultérieure.

- **Durée d'amortissement des travaux du bourg** :

Le trésorier demande de délibérer pour déterminer une durée d'amortissement des travaux du Bourg concernant la partie aménagement de sécurité

Après délibérations, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer à 5 ans cette durée.

- **Demande d'extension d'éclairage public** :

Un habitant du chemin de la rivière à Charbonnières nous sollicite pour l'installation d'un lampadaire supplémentaire au fond du chemin. Il serait peut-être nécessaire de revoir l'ensemble des points d'éclairage pour coller aux constructions les plus récentes.

Le conseil municipal autorise le maire à demander une proposition au SEHV pour mettre un point lumineux supplémentaire au chemin de la rivière, ainsi qu'au chemin de la mare et étudier l'ensemble du territoire communal.

- **Questions diverses :**

Point sur le PLUI et infos CCHLEM : La CDPENAF (commission départementale de préservation des espaces naturels agricoles et forestiers) a émis son avis sur le PLUI. Il est relativement contraignant et nécessitera des observations lors de l'enquête publique. En effet, diverses zones avaient été pressenties pour être classées en zone constructible, mais la commission émet un avis défavorable afin de préserver un maximum d'espaces agricoles.

Lors de la dernière réunion des maires, le point a été fait sur le déploiement numérique. Le département a opté pour un aménagement par zone dite AMEL (appel à manifestation d'engagement local), dont Orange est titulaire. Cette zone concernera une partie de la communauté de communes, mais un projet d'aménagement par Dorsal avait déjà été lancé, permettant la montée en débit d'une dizaine de communes, Orange en ayant également réalisé de son côté. Le programme Dorsal doit se terminer en 2022, avec le fibrage de Bellac et Peyrat de Bellac. Orange quant à lui prévoit la fin de son programme en 2024. Cependant la loi prévoit que les abonnés situés à plus de 200 mètres d'un point de branchement puissent ne pas être raccordés. Orange s'est engagé à réaliser ces travaux si les abonnés concernés prenaient un abonnement chez eux...

Travaux et Projets : Les travaux de voirie du SYGESBEM doivent débiter vers le 20 mai, l'entreprise Colas en est la titulaire. Celle-ci va reprendre gratuitement la route de Masfrant qui avait connu des malfaçons.

Concernant l'extension du hangar communal, nous attendons l'intervention de l'entreprise ABAUX.

Pour l'aire de jeux, il convient de définir les composants à installer.

Au niveau de nos projets de lotissements, après examen approfondi des OAP et du règlement écrit, nous pourrions envisager seulement 7 à 8 logements par ha, ce qui représenterait entre 1200 et 1400 m<sup>2</sup> par lot et non 800 comme proposé par l'ATEC.

Nous avons été sollicités pour changer le photocopieur, âgé de 5 ans. Un devis de 4095.60 euros TTC nous est proposé. D'autres propositions vont être demandées.

Le conseil municipal décide à 9 voix pour et 1 contre de donner suite à ce projet.

La laveuse de la salle polyvalente date de sa mise en service (1993). Un devis de 2388 euros nous est proposé. D'autres propositions vont être demandées.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de faire cet investissement.

Une tonne à eau serait nécessaire pour arroser les plantations. Nous avons un devis de 4200 euros HT, auxquels il faut ajouter les frais d'immatriculation. Nous allons solliciter d'autres fournisseurs.

Le conseil municipal décide à 7 voix pour et 3 abstentions de concrétiser cet achat.

Le broyeur acheté l'année dernière est trop large pour passer dans certains chemins. Agro service le reprendrait 4325 euros HT pour en vendre un de 2 mètres à 4650 euros HT, alors qu'il avait été acheté 5450 euros.

Le conseil municipal décide à 10 voix pour et une abstention de ne pas faire cet investissement.

Demande de subvention pour Notre Dame de Paris : L'AMF a lancé un appel à toutes les communes.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas donner suite.

- **Date du prochain conseil :** La date est fixée au lundi 1<sup>er</sup> juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question soulevée, la séance est levée à 22 h 15.